

Mesdames et Messieurs les Sénateurs et Sénatrices, les Député.es et les Maires de Meurthe et Moselle,

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale proclame dans la presse que 90% des enseignants soutiennent ses projets de lois et ses réformes.

Je suis professeur.e des écoles et par la présente souhaite exprimer ma profonde inquiétude quant à l'avenir de l'école et mon désaccord avec la politique nationale suite au vote en première lecture de la « loi pour une école de la confiance », et notamment sur les points suivants :

- *Article 1 de la « Loi pour une école de la confiance » qui permet d'empêcher les enseignants d'émettre des critiques à l'égard de l'Institution.*

Mon droit d'expression risque fortement d'être restreint.

- *Articles 2 à 4 de la « Loi pour une école de la confiance » qui obligent les communes à financer les écoles maternelles privées aux dépens des écoles publiques.*

Je suis attaché.e à un service public de qualité bénéficiant des moyens nécessaires, proposé à tous, sur tout le territoire sans distinction de classe ou d'origine. Le financement des établissements privés ne peut pas être une conséquence d'une loi républicaine.

- *Article 6 de la « Loi pour une école de la confiance » qui donne toute latitude aux intercommunalités et aux préfets de créer des Etablissements Publics Locaux d'enseignement des Savoirs Fondamentaux.*

En tant que professeur.e des écoles du primaire et acteur.rice de terrain, je ne peux que constater qu'une école indépendante, de taille raisonnable et proche de ses usagers est une plus-value pour l'épanouissement des élèves et le contact avec les familles, lien si important lors des premières années de scolarisation. Je m'inquiète de la disparition des directeurs-trices, du pilotage administratif et pédagogique par un chef d'établissement et d'une territorialisation encore plus poussée du système éducatif.

- *Article 19 de la Loi pour une école de la confiance qui remplace les ESPE par les INSPE et modifie le contenu de la formation.*

Professionnel.le de l'enseignement, je peux affirmer que la formation des enseignants ne peut être centrée uniquement sur les fondamentaux et doit permettre d'enseigner tout ce qui contribue à l'ouverture culturelle et l'émancipation des futurs citoyens. De plus, je ne peux cautionner que des étudiants contractuels non formés soient employés pour effectuer des remplacements dans les classes. Enfin, je tiens à ce que soit conservée une élection des directeurs et non pas une nomination par le rectorat dictée par le ministère.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs et Sénatrices, les Député.es et les Maires de Meurthe et Moselle, ce projet de loi ne porte aucune ambition pour notre Ecole, ni aucune mesure d'investissement. Les besoins et les attentes des professeur.es des écoles ne sont pas entendus. Je compte sur vous pour être le relais de l'opinion des enseignants et défendre des lois porteuses d'égalité, de réussite pour nos élèves et de conditions de travail meilleures pour les enseignants. J'espère donc que cette loi ne sera pas votée.

Veuillez agréer mes salutations respectueuses,